

# Fiche d'intégration des professionnels en GMF

## Infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne

### Activités professionnelles en GMF

L'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne (IPS-SPL)<sup>1</sup> dispense des soins infirmiers et médicaux selon une approche globale en collaboration avec un ou plusieurs médecins de famille. Elle fournit des soins et des services à une clientèle de tous âges dans le domaine de la première ligne en réalisant des activités allant de l'évaluation à la détermination et à l'exécution d'un plan de traitement infirmier et médical.

L'IPS-SPL possède une expertise liée aux soins de première ligne qui repose à la fois sur une solide expérience clinique dans le domaine ainsi que sur une formation de deuxième cycle en sciences infirmières et en sciences médicales.

En plus de participer au travail interdisciplinaire, l'IPS-SPL :

- Détermine les problèmes de santé courants et en assure le traitement et le suivi.
- Assure avec le médecin partenaire le suivi des maladies chroniques stables.
- Prescrit :
  - des examens diagnostiques ;
  - des médicaments et autres substances ;
  - des traitements médicaux.
- Utilise des techniques invasives à des fins diagnostiques ou thérapeutiques (ex : suture, installation d'un stérilet, etc.).
- Assure le suivi de grossesse jusqu'à 32 semaines.
- Assure la prévention primaire et secondaire par la pratique de l'examen médicale périodique, ainsi que l'évolution du développement selon l'âge du patient pour définir les besoins en matière d'autosoins, ainsi que l'évaluation du développement selon l'âge du patient pour définir les besoins en matière d'autosoins.
- En plus d'avoir acquis des compétences lui permettant de partager certaines activités relevant de la pratique médicale, l'IPS-SPL a enrichi ses compétences propres à la discipline infirmière dont elle fait bénéficier son équipe. Ainsi, l'IPS-SPL :
- Porte une réflexion critique sur ses situations de soins parfois complexes et participe à la prise de décision éthique.
- Assure un leadership professionnel en matière d'organisation des services de première ligne et d'amélioration des pratiques cliniques selon les données probantes.
- Possède les habiletés nécessaires au développement de la collaboration interprofessionnelle essentielle à l'amélioration de l'accessibilité, de la continuité et de la qualité des services de première ligne.

Le travail en équipe interprofessionnelle contribue à la qualité des soins et services tout en étant source de satisfaction pour les médecins de famille, les professionnels de la santé et les patients.

Ce document a pour objectif de guider les médecins de famille dans le choix des professionnels de la santé dont les activités et les compétences sont les plus pertinentes pour améliorer le suivi de certaines clientèles dans les GMF. À cet égard, l'intégration d'un professionnel de la santé en GMF permettra une offre de services élargie tout en étant complémentaire de celle des centres intégrés de santé et de services sociaux et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux.

Cette fiche présente différents modèles de collaboration entre le médecin de famille et l'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne.

- Collabore à la formation, à la supervision des stages cliniques et à la recherche.
- Constitue une personne-ressource pour l'équipe interprofessionnelle, notamment pour les activités d'érudition clinique au regard de son expertise.

### La collaboration de l'IPS-SPL avec le médecin de famille

- L'IPS-SPL peut faire une demande de services professionnels auprès d'un autre professionnel de la santé.
- L'IPS-SPL peut faire une demande de consultation à un médecin spécialiste à certaines conditions.
- Bien que l'IPS-SPL puisse exercer des activités professionnelles qui relèvent du domaine médical, elle est seule responsable des fautes ou erreurs qu'elle pourrait commettre dans sa pratique. Ainsi, la responsabilité du médecin partenaire ne peut être engagée pour une faute commise par une IPS-SPL que conformément aux règles du droit civil actuellement applicables.<sup>2</sup>
- En matière de responsabilité professionnelle, il importe de rappeler que celle-ci est partagée par l'ensemble des prestataires de soins du GMF proportionnellement à leurs compétences et responsabilités. À cet égard, l'imputabilité de l'IPS-SPL s'avère importante en raison de sa formation et de son champ de compétences étendus.

1. L'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne (IPS-SPL) est titulaire d'un diplôme universitaire de deuxième cycle.

2. *Lignes directrices - Pratique clinique de l'infirmière praticienne spécialisée en soins de première ligne*, 2<sup>e</sup> édition, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et Collège des médecins du Québec, juillet 2014.

# Des modèles de pratique porteurs en GMF

## Le suivi conjoint de l'IPS-SPL au GMF Portneuf, Capitale-Nationale

Dans plusieurs sites du GMF, une IPS-SPL y pratique à temps complet, dans plusieurs sites, selon le modèle de suivi conjoint. Ce suivi implique que l'IPS-SPL et le médecin suivent de concert un même groupe de patients selon ces modalités :

- Le médecin traitant réfère ses patients à l'IPS-SPL pour commencer le suivi conjoint.
- Les patients sélectionnés pour ce suivi sont ceux atteints de maladie chronique instable.
- Les patients sont vus en alternance par l'IPS-SPL et le médecin.

Lors de sa visite, l'IPS-SPL prend en charge globalement le patient et peut faire de l'enseignement au besoin. De plus, elle laisse 20 à 30 % de ses plages horaires libres pour faire des suivis de dernière minute et pour voir les patients lorsque requis.

Ce type de suivi permet aux médecins de famille d'augmenter le nombre de consultations par jour en plus d'améliorer la qualité du suivi. Les patients sont très réceptifs à ce type de suivi puisque l'accessibilité à l'équipe de soins est accrue. Conséquemment, les patients ne se présentent plus au service d'urgence lors d'un épisode d'instabilité de leur maladie.

## Le suivi consultatif de l'IPS-SPL au GMF Shawinigan-Sud, Mauricie-Centre du Québec

Dans ce GMF, deux IPS-SPL à temps complet assurent le suivi d'une clientèle qui a été sélectionnée via le guichet d'accès pour la clientèle sans médecin de famille, en ciblant des patients ayant des problèmes de santé chroniques mais dont l'état de santé est stable.

Le suivi de l'IPS-SPL s'exerce en partenariat avec quatre médecins. L'IPS-SPL n'hésite pas à diriger le patient vers le médecin présent ou à demander l'opinion de ce dernier lorsque nécessaire. De plus, elle participe au sans rendez-vous, ce qui a l'avantage d'accroître le roulement puisque sa présence s'ajoute à celle du médecin.

Lors du suivi de ses patients atteints de maladie chronique, l'IPS-SPL peut notamment :

- Ajuster la médication.
- Prescrire un arrêt de travail de 1 mois.
- Assurer un suivi des patients atteints de dépression.
- Donner des conseils de prévention et prodiguer de l'enseignement.
- Renouveler la même dose de médication pour les troubles de déficit de l'attention.

L'IPS-SPL se réserve plusieurs plages horaires disponibles dans la journée afin que les patients ayant besoin d'un rendez-vous rapidement puissent en obtenir un le jour même. Les patients se disent très satisfaits du suivi complet qu'offre l'IPS-SPL. Le succès de ce modèle repose sur une très grande collaboration avec les médecins partenaires. La présence de ces deux IPS-SPL a permis à de nombreux patients de la région, sans médecin de famille, de bénéficier d'un suivi complet.

D'autres modèles de pratique sont disponibles à l'adresse [www.msss.gouv.qc.ca](http://www.msss.gouv.qc.ca), section **Publications**.

## Bibliographie

CONTANDRIOPOULOS, D., D'Amour, D., Dubois, C. A., Kilpatrick, K., Brault, I., Lajeunesse, J., ... & Perroux, M. Soutenir le déploiement des infirmières praticiennes de première ligne (IPSPL) au Québec, 2015. [[http://ipspl.info/wordpress/wp-content/uploads/2015/01/Rapport\\_Final-IPSPL.pdf](http://ipspl.info/wordpress/wp-content/uploads/2015/01/Rapport_Final-IPSPL.pdf)]

DURAND, S., F. Laflamme et H. D'Anjou. Le champ d'exercice et les activités réservées des infirmières, [En ligne], 2<sup>e</sup> éd., Westmount, Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, c2013, 127 p. [[www.oiiq.org/publications/repertoire/le-champ-dexercice-et-les-activitesreservees-des-infirmieres-2e-edition](http://www.oiiq.org/publications/repertoire/le-champ-dexercice-et-les-activitesreservees-des-infirmieres-2e-edition)].

GOCAN, S., M. A. Laplante et K. Woodend. "Interprofessional Collaboration in Ontario's Family Health Teams: A Review of the Literature", [En ligne], Journal of Research in Interprofessional Practice and Education, vol. 3, n° 3, 2014, p.1-19. [[www.jripe.org/index.php/journal/article/view/131/84](http://www.jripe.org/index.php/journal/article/view/131/84)].